

POUVOIR

*Assemblée Générale du 17 octobre 2025 à MONTLUÇON
(Centre Athanor – Rue Pablo Picasso – Salle Epsilon)*

Conformément à l'article 10 des statuts de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier « En cas d'empêchement les maires ou présidents d'intercommunalité peuvent donner procuration écrite à un autre membre pour voter en leur lieu et place. ».

Je soussigné(e) (1)

Maire

Président(e) de la Communauté (2)

de

délègue tous pouvoirs de représentation pour l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier qui se tiendra le **vendredi 17 octobre 2025 à 16h30 à MONTLUÇON au Centre Athanor (Salle Epsilon)**

à

Maire

Président(e) de la Communauté (2)

de

membre de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier.

Fait à le
(3)

(1) nom, prénom

(2) rayer la mention inutile

(3) signer et porter à la main « bon pour pouvoir »

Hôtel de Rochefort - 12, cours Anatole France - 03000 MOULINS

Tél. 04 70 35 09 14

Courriel : contact@amf03.fr - Site internet : www.maires-allier.fr